



LACOVAR

"Les Amis de la Côte Varoise"

Association indépendante régie par la loi de 1901- J.O. du 17 août 1967

Arrêtés préfectoraux des 10 avril 1978 et 13 novembre 2007

Fédération pour la protection de l'Environnement

Agrément Préfectoral pour le Département du Var - 2014-2019

Co-fondatrice de l'URVN

(Union Régionale Vie et Nature)

Passerelle de la Gare SNCF – Rue Waldeck Rousseau

83700 SAINT-RAPHAEL

Tél : 04 94 95 42 28

Internet : www.lacovar.com/ E-mail : contact@lacovar.com

Saint-Raphaël, le 20/11/2015

Procès Verbal de la 48^e ASSEMBLEE GENERALE

Chers Adhérents,

Vous voudrez bien trouver ci-après le procès-verbal de la 48^e Assemblée Générale de LACOVAR qui s'est tenue le vendredi 9 octobre 2015 à l'Hôtel ****LA MARINA «Best Western» Port Santa Lucia 83700 SAINT-RAPHAEL à 14H00.

La feuille de présence est signée, les pouvoirs sont contrôlés et il est constaté que l'assemblée peut valablement délibérer suivant l'article 9 de nos statuts.

ORDRE DU JOUR :

- Message du Président M. Jean-Louis LE MOAL – Rapport Moral :

(Cet ordre du jour étant volontairement limité à quelques points de nos activités diverses)

Tout d'abord, je tiens à souligner l'importance du soutien que nous apporte les adhérents de notre association ce qui justifie et encourage les actions de nos 18 Administrateurs, tous bénévoles, qui travaillent à préserver notre Environnement et limiter les abus dans le cadre du développement durable qui est un concept que nous défendons depuis de nombreuses années.

Très sincèrement, soyez donc tous remerciés pour vos contributions actives et généreuses, à plus d'un titre, que ce soit comme adhérents ou comme administrateurs bénévoles.

Comme déjà indiqué, LACOVAR défend le concept du développement durable, également appelé développement soutenable, car nous ne croyons pas aux valeurs de la décroissance et nous voulons, plutôt, une évolution harmonieuse et maîtrisée de notre Environnement dans le respect des droits de nos concitoyens qui sont parfois oubliés et victimes des mille-feuilles administratifs découlant des lois et des normes, ces dernières devenant chaque jour un peu plus nombreuses.

Cette inflation permanente du « mieux faire administratif » et du « normatif à outrance » est trop souvent éloignée des particularités locales et néglige parfois, mais encore trop souvent, de préserver les intérêts particuliers. De plus, il arrive que par le jeu des mutations administratives les responsables des excès laissent à d'autres la suite du dossier qui s'enlise alors dans une sorte d'indifférence due à la dé-responsabilité de chaque niveau de compétence pouvant intervenir en réparation des préjudices pourtant évidents.

Que penser des excès de certains plans préfectoraux, pourtant globalement parfaitement justifiés, des PPRIF, PPRI et parfois PLU où des maisons et des terrains à bâtir sont devenus brutalement inconstructibles sans

indemnisation des propriétaires ni progrès environnemental tout en créant parfois même des risques nouveaux d'incendie qui n'existaient pas avant l'application d'un PPRIF.

Le développement durable et le bouleversement climatique impliquent des changements importants dans le comportement des citoyens que nous sommes et LACOVAR est largement engagée dans cette démarche issue des Grenelle de l'Environnement et nous attendons aujourd'hui la prise en compte des enjeux réaliste de la COP21 en espérant que les engagements pris seront respectés.

Durant l'année 2014, LACOVAR, **qui est une amicale, indépendante et apolitique**, a défendu notre cadre de vie et son Environnement par de nombreuses actions auprès des Elus et de leurs équipes qui sont déjà extrêmement sensibilisés à toutes les thématiques de l'Environnement, mais aussi auprès des services de l'Etat (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.).

Je tiens à vous rappeler que LACOVAR, qui était agréée pour les 58 communes de l'arrondissement de Draguignan est désormais reconnue aussi comme fédération et bénéficie en tant qu'Association de Protection et de Défense de l'Environnement d'un **agrément Préfectoral pour l'ensemble du Département du Var qui est valable pour les 5 ans à venir (jusqu'en 2019)**.

LACOVAR n'est pas une Association de quartier car elle n'intervient que dans le cadre de l'intérêt général, ce qui implique néanmoins des interventions au bénéfice d'adhérents lorsque celles-ci coïncident avec l'intérêt général, le risque écologique ou les atteintes à l'Environnement, mais nous condamnons aussi les excès de nouvelles réglementations, parfois aveugles et spoliatrices, qui sous réserves de l'intérêt général ne prennent pas assez en compte la dimension humaine et le simple bon sens.

Avec les ELUS et les services de l'ETAT, nos Administrateurs travaillent à l'aménagement des territoires dans le cadre des, PLU, SCOT, PPRIF, PPRI, PCET, CLIS, Sites NATURA 2000, etc., compte tenu des défis du changement climatique et de ses nombreuses contraintes environnementales auxquels il faut remédier d'urgence pour le bien des habitants de notre planète.

De même, grâce à nos adhérents et au soutien indéfectible du Président de la CAVEM et Député-Maire de Saint-Raphaël, Monsieur George GINESTA, **qui est un grand défenseur de l'Environnement**, nous intervenons auprès du grand public et des enfants par des formations dispensées par nos animateurs spécialisés, qui sont des salariés à temps partiels de LACOVAR et qui, par exemple, animent le stand itinérant du « Pôle Mobile Environnement ».

LACOVAR reste une force de proposition qui veut toujours privilégier le dialogue et qui ne conçoit les recours judiciaires qu'en toute dernière extrémité. A noter néanmoins, le procès réussi de 7 ans contre le pollueur AQUAVAR dont la ferme aquacole a dû quitter définitivement les eaux de baignade de Saint-Raphaël pour le plus grand plaisir des habitants et des touristes qui ont retrouvé des eaux claires.

Nos actions ont été multiples en 2014 et seront développées encore car LACOVAR reste vigilante.

Je tiens à remercier aussi les nombreux Elus de la région et les équipes de la CAVEM qui nous soutiennent activement depuis de nombreuses années et qui partagent nos valeurs au point de nous inviter régulièrement à participer aux réunions municipales et extra-municipales concernant les problèmes environnementaux et la gestion de diverses régies.

- Rapport financier 2014 et approbation de la gestion 2014 – Mme TEMEME, Trésorier :

Suivant décompte joint à cette convocation, les comptes 2014 font apparaître un solde positif annuel de : 627,94 €, notre association ayant une trésorerie saine, sans aucun endettement.

Voté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

- Approbation des cotisations adhérents pour 2016 suivant les votes du Conseil d'Administration (sans augmentation depuis 2010) :

Il vous est proposé de voter les cotisations de 2016, sans augmentation depuis 2010:

Membre actif : 25€ (soit 8€ + 17€ déductibles des impôts)

Couple : 40€ (soit 13€ + 27€ déductibles des impôts)

Bienfaiteur : 50€ (soit 17€ + 33€ déductibles des impôts)

Donateur : sans limite mais – 66% déductibles des impôts

Voté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

- Parmi les 18 Administrateurs bénévoles, renouvellement pour trois ans des 4 administrateurs dont les mandats sont expirés :

Mme Jacqueline ARMINGAUD

M. Franck de BAGNOLO

M. Serge KOSTER

M. Jean-Louis LE MOAL

Voté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Dossiers suivis ou en cours de traitement :

- Interventions de LACOVAR dans les enquêtes publiques :

Lacovar suit systématiquement les enquêtes publiques et intervient auprès des commissaires enquêteurs pour le bien de nos concitoyens, chaque fois qu'il est nécessaire.

-Dossier du PLU de la commune du RAYOL-CANADEL :

Lacovar s'est opposée à ce PLU pour de multiples raisons et son projet a été abandonné avec l'éviction de l'ancien Maire. L'arrivée d'une nouvelle équipe devrait permettre de présenter un autre PLU amélioré que nous suivrons avec attention...

-Soutien actif de LACOVAR à l'association de sauvegarde de la Tessonnière :

Cette association concernant le Rayol-Canadel, regroupe les victimes des excès des débuts de la Loi littoral et d'un manque de jurisprudence à cette époque ce qui a abouti pour de nombreux Co-Lotis, sauf trois qui ont construit très vite, à une véritable spoliation de leurs droits à construire malgré la délivrance de nombreux permis de construire délivrés mais ensuite privés d'effet.

La nouvelle municipalité semble vouloir accepter la révision du zonage de la Tessonnière malgré les oppositions administratives qui remettent en cause le pouvoir du Maire et la volonté de ses administrés...

LACOVAR continuera à suivre ce dossier malgré la nouvelle Loi ALUR N°2014-366 du 24 mars 2014 et adhérera, le cas échéant à l'association.

Nous allons intervenir dans la prochaine enquête publique fin de cette année ou début 2016

- Projet « RD 101 » au niveau des Estérets du Lac :

Les habitants du lotissement des Estérets du Lac, sur la commune de Montauroux, s'inquiètent avec raison de ce projet, de 1993 puis de 2006, qui refait surface avec maintenant peu de clarté et beaucoup d'opacité sur les

motivations réelles concernant ce tracé particulier alors qu'il existe d'autres solutions qui impacteraient beaucoup moins l'Environnement et le cadre de vie d'une importante population Humaine qui est venue s'installer dans la zone de l'Estérel qui doit rester préservée des nuisances d'une route à flanc de colline qui serait une « bruyante saignée » dans un massif renfermant de nombreuses espèces protégées.

On ne peut que fustiger « Le » (ou les Elus) à l'origine des pressions actuelles pour favoriser spécialement ce tracé mais qui « bien entendu » n'habite pas sur place et semble, d'après la rumeur publique, porter un intérêt particulier « aux milliardaires » des golfs de la région, etc..

Dans ce « mélange des genres » les bonnes idées ne manquent pas dans la région comme de penser à transformer l'aérodrome de Fayence avec sa base de planeurs en aérodrome qui pourrait recevoir des jets privés afin qu'une minorité vive dans le plus grand confort...

Les habitants de Fayence et de la région ont déjà manifesté leur opposition à ce projet stupide et dangereux pour les très nombreux vélivoles qui viennent de toute l'Europe avec leurs planeurs alors que l'aérodrome tout proche de Mandelieu est loin de la saturation pour les avions privés à réaction .

-Sentier littoral au Dramont :

Nous avons été alerté par des riverains du bord de mer qui s'inquiètent de la remise en état du bord de mer et de l'étude préliminaire réalisée. Du fait du changement climatique et de l'élévation prévisible du niveau de la mer, une ré-hausse du sentier d'environ 50 cm est à prévoir ce qui peut s'avérer très dangereux pour les piétons en cas de chute dans les rochers et le problème du financement inquiète toujours les riverains de ce domaine privé...

Nous suivons le dossier

- P.P.R.I. de FREJUS (Plan de Prévention du Risque Inondation) :

Bien que LACOVAR soutienne habituellement les P.P.R.I., notre Association soutient les adhérents de l'ADIRQA et s'est opposée à l'enquête publique compte tenu des nombreuses anomalies et incohérences de ce plan et maintiendra sa position.

Il est tout à fait anormal que, par exemple, une maison qui n'a jamais connu la moindre inondation se trouve englobée dans le zonage « inconstructible » avec la perte de valeur qui en découle abusivement.

- Paint-Ball à Saint-Paul en Forêt touchant aussi des habitants de Favence :

Les nuisances environnementales sont nombreuses et les détonations des armes projetant des billes de peinture sont véritablement très fortes pour les riverains qui subissent depuis 3 ans.

Nous soutenons les plaintes de nos adhérents des deux communes concernées.

Les services de l'Etat ont établi un procès-verbal d'infraction transmis au Tribunal de Draguignan et nous suivons la situation, mais en l'absence de la communication du Procès-Verbal d'infraction nous ne pouvons pas nous porter « partie civile ». Le dossier sera revu très prochainement pour une suite à donner.

- Tout à l'égout sur AGAY :

LACOVAR se réjouit des nombreuses interventions de nos Elus et de leurs services - Mairie de Saint-Raphaël, Mairie d'Agay et Communauté d'Agglomération de la CAVEM - pour la décision en « exécution d'office » de prendre la responsabilité et de réaliser directement ces travaux du tout à l'égout, sans doute trop complexes et trop lourds de responsabilités techniques et financières pour des Syndics bénévoles peu soucieux de

l'Environnement et qui se révèlent incompetents en la matiere depuis des annees. Les retards vont creer des frais supplementaires aux Co-lotis du Rastel d'Agay. En effet, a cause des retards la T.V.A. et les frais individuels de raccordement au reseau seront plus eleves.

De plus une dizaine de co-lotis auront a supporter les frais tres importants d'une installation individuelle de refoulement de leurs eaux, puisqu'a cause des retards et au vu des inondations qui se sont produites en 2011, la CAVEM a decide de modifier les plans d'execution qui existaient avant cette date et de ne passer aucune conduite gravitaire dans le vallon de l'avenue de la Corniche au Sud/Est.

- « Pôle Mobile Environnement » :

Stand itinérant de LACOVAR qui dispense des formations à l'Environnement au grand public en grand partenariat avec les Municipalités locales de la CAVEM, Saint-Raphaël-Fréjus-Puget sur Argens-Roquebrune sur Argens-Les Adrets de l'Estérel, qui nous soutiennent très activement et nous établissent pour chaque jour de manifestation un arrêté municipal nous permettant d'occuper l'espace public.

Ce stand est un grand succès car plus d'un millier de personne viennent chaque année consulter nos deux animateurs spécialisés qui sont des salariés à temps partiels de LACOVAR qui travaillent aussi bien les jours fériés qu'en nocturne pour rencontrer le maximum de public.

le Pôle Mobile Environnement (PME) est donc un stand itinérant visant à informer le grand public aux problématiques environnementales du territoire et relayer les réclamations des citoyens concernant l'amélioration de la qualité de vie aux décideurs locaux. Le PME, propose aussi des animations ludiques et pédagogiques adaptées à toutes les tranches d'âges.



Stand Pôle Mobile

- Ligne TGV puis LGV et enfin devenue NLF (région de Montauroux) :

LACOVAR maintient, par exemple, ses exigences d'un passage en tunnel dans le massif de l'Estérel, site Natura 2000, puis en tube fermé au niveau du lotissement des Estérets du lac avant un passage en tunnel dans le massif du Tanneron.

LACOVAR regrette que les Associations ne soient plus consultées dans les projets en cours au profit des seuls Elus. La vigilance va donc se reporter sur ces derniers.

-Problèmes posés par les P.P.R.I.F. dans la région (Fréjus et Saint-Raphaël) :
(Plan de Prévention des Risques Incendie des Feux de forêt)

FREJUS : Pourtant favorable aux P.P.R.I.F. , LACOVAR soutient les victimes des abus et excès du principe de précaution et soutient toujours les Co-lotis du Parc résidentiel de l'Estérel –ASL PROMA de **Saint-Jean de l'Estérel** sur la commune de Fréjus.

LACOVAR rappelle que le P.P.R.I.F. applicable en l'état a créé un danger qui n'existait pas auparavant en rendant inconstructible des terrains qui ne sont plus soumis à l'obligation de débroussaillage en se trouvant à plus de cent mètres des maisons, etc.

Près d'une centaine de maisons seraient inconstructibles après incendie et 21 terrains « à bâtir » restent toujours inconstructibles à Saint Jean de l'Estérel, malgré d'importants travaux.

Cette situation inhumaine et véritablement « spoliatrice » perdure depuis 2003 dans ce qui ressemble à de l'indifférence de la part des pouvoirs publics qui semblent vouloir ignorer qu'il existe des moyens modernes pour se prémunir contre le feu (débroussaillage généralisé dans l'ensemble d'un lotissement, constructions avec volets métalliques, nébullisateurs sur les constructions, pièce de confinement, etc.) au profit d'un nouveau principe de précaution, qui ne prend pas en compte la baisse et la fréquence des incendies dans le Var, ni l'augmentation des moyens de lutte.

SAINT-RAPHAEL : Faisant suite aux plaintes de nos adhérents d'Agay et d'Anthéor : Intervention de LACOVAR dans les conséquences du P.P.R.I.F, **dont les risques demeurent**, avec des zones rouges et BO, dont les terrains ne sont plus bâtissables et avec de nombreuses maisons qui ne pourraient plus être reconstruites en cas d'incendie sur la région d'AGAY. Une route reste à ouvrir pour le passage des pompiers entre le domaine de la Bastide et du Rastel d'Agay pour remédier au plus vite à ces situations dangereuses mais aussi spoliatrices des intérêts particuliers...

On ne peut que déplorer la lourdeur des procédures qui sont imposées par les services de l'Etat car le dossier a pris du retard malgré les efforts de la ville de Saint-Raphaël.

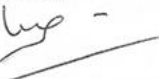
Le Président rappelle que lors de la 45^e assemblée Générale du 5 juillet 2012, **Monsieur le Député-Maire George GINESTA** intervenait pour souligner l'intérêt qu'il portait aussi à ce dossier et indiquait à l'assemblée que les fonds nécessaires, concernant la commune, étaient déjà disponibles depuis des mois pour réaliser au plus tôt les travaux de la piste DFCI reliant le Rastel à la Bastide.

-Prévention des feux de forêts :

Les feux de jardin sont désormais interdits par arrêté du Préfet, Laurent Cayrel, du 16 mai 2013 et des nouvelles règles du débroussaillage viennent d'être fixées par le Préfet, Pierre Soubelet, en date du 16 mai 2015 qui spécifie que dans les lotissements concernés la totalité du terrain doit être débroussaillé... Le site www.sigvar permet de connaître la situation de son terrain et les obligations éventuelles.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 16H30.

Le Président


Jean-Louis LE MOAL